Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Cas pratique n°2 : imprécision du contrat

Par Emilie02

Monsieur DEBARRAS qui réside à Paris vient de vendre l'ensemble de
sa collection de timbres à Madame PHILATELISTE qui réside à
Bordeaux pour un prix de 800 euros.

? La livraison est prévue pour dans une semaine mais Monsieur
DEBARRAS est inquiet car le contrat rédigé rapidement ne précise pas quand le prix lui sera réglé.

Il ne doute pas du sérieux de Madame PHILATELISTE mais veulent votre avis pour savoir quand celle-ci devra régler le prix de vente ?

Bonjour,

Les formules de politesse (bonjour, merci) sont obligatoires sur ce forum !

Merci pour votre attention.

Par morobar

Bonjour,
Rien n'interdit à M. DEBARRAS d'exiger un virement préalable à l'expédition des timbres.
On peut aussi utiliser les services de PAYPAL, mais c'est un peu plus compliqué.